



Madame Séverine MAROUN
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
1ère adjoint au maire
Vie quotidienne
Sécurité
Prévention
Affaires sociales
Communications

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Séverine MAROUN, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. MAROUN, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame MAROUN, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Franck CANNAROZZO
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
2ème adjoint au maire
Grands projets
Gestion des risques
L'emploi et les Entreprises
Questure de l'assemblée

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Franck CANNAROZZO, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. CANNAROZZO, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur CANNAROZZO, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Evelyne LAGARDE
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
3ème adjoint au maire
Personnel communal
Démarche qualité

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Evelyne LAGARDE, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. LAGARDE, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame LAGARDE, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Mohamed AYYADI
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
4ème adjoint au maire
Jeunesse
Sport
Vie Associative

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Mohamed AYYADI, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. AYYADI, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur AYYADI, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
5ème adjoint au maire
Santé
Handicaps
Développement des professions médicales

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS, refusez votre soutien tacite à la décision
n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. DELMONT-KOROPOULIS, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame DELMONT-KOROPOULIS, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Jacques CHAUSSAT
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
6ème adjoint au maire
La Métropole du Grand Paris

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Jacques CHAUSSAT, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. CHAUSSAT, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur CHAUSSAT, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Claire FOUQUE
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
7ème adjoint au maire
Education
Restauration municipale

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Claire FOUQUE, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. FOUQUE, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame FOUQUE, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Alain RAMADIER
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
8ème adjoint au maire
Politique de la ville
Cohésion sociale
Lutte contre les discriminations

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Alain RAMADIER, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. RAMADIER, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur RAMADIER, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Fatima BELMOUDEN
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
9ème adjoint au maire
Petite enfance
La Famille

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Fatima BELMOUDEN, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. BELMOUDEN, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame BELMOUDEN, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Stéphane FLEURY
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
10ème adjoint au maire
Finances

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Stéphane FLEURY, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. FLEURY, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur FLEURY, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Elisabeth RODRIGUES
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
11ème adjoint au maire
Etat civil
Elections
Mairies annexes

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Elisabeth RODRIGUES, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. RODRIGUES, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame RODRIGUES, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFABRIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Benjamin GIAMI
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
12ème adjoint au maire
Insertion
Formation et apprentissage professionnels

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Benjamin GIAMI, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. GIAMI, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur GIAMI, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Aïsa SAGO
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
13ème adjoint au maire
Action sociale
Solidarité
R.S.A

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Aïsa SAGO, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. SAGO, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame SAGO, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Denis CAHENZLI
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
14ème adjoint au maire
Urbanisme
Rénovation Urbaine
Démocratie Locale
Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P)

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Denis CAHENZLI, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. CAHENZLI, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur CAHENZLI, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Amélie PINHEIRO
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
15ème adjoint au maire
Conseil de la jeunesse
Projets jeunes
Citoyenneté des jeunes

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Amélie PINHEIRO, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. PINHEIRO, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame PINHEIRO, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Eric PALLUD
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
16ème adjoint au maire
Commerce
Foires
Marchés
Taxis communaux

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Eric PALLUD, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. PALLUD, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élus et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur PALLUD, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFaurIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Maryvonne MONTEBAULT
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
17ème adjoint au maire
Animations
Fêtes
Cérémonies
Anciens combattants

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Maryvonne MONTEBAULT, refusez votre soutien tacite à la décision
n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. MONTEBAULT, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame MONTEBAULT, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.



Monsieur Fouad EL KOURADI
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
18ème adjoint au maire
Espace public
Assainissement
Voirie

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Fouad EL KOURADI, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. EL KOURADI, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur EL KOURADI, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Sévil ISIK
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
19ème adjoint au maire
Activités périscolaire
Réussite scolaire

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Sévil ISIK, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. ISIK, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame ISIK, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Sébastien MORIN
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
20ème adjoint au maire
Culture

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Sébastien MORIN, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. MORIN, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur MORIN, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Patricia DRODE
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Habitat dégradé
Lutte contre l'insalubrité

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Patricia DRODE, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. DRODE, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame DRODE, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Abderrezzak BEZZAOUYA
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Jeunesse
Réussite éducative

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Abderrezzak BEZZAOUYA, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. BEZZAOUYA, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur BEZZAOUYA, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Chantal MOREAU
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Mémoire de la ville
Documentation
Archives

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Chantal MOREAU, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. MOREAU, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame MOREAU, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Alain PACHOUD
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Seniors
Conseils des seniors
Retraités
Dépendance
Vie associative des seniors

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Alain PACHOUD, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. PACHOUD, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur PACHOUD, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Amel LABBAS
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Orientation
Stages

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Amel LABBAS, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. LABBAS, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame LABBAS, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Emmanuel LORENZO
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Artisanat

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Emmanuel LORENZO, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. LORENZO, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur LORENZO, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Sabrina MISSOUR
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Logement

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Sabrina MISSOUR, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. MISSOUR, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame MISSOUR, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Olivier ATTIORI
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Nouvelles technologies
Ville numérique

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Olivier ATTIORI, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. ATTIORI, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur ATTIORI, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Karine GIMENEZ
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Démarche qualité
Condition féminine
Maltraitements

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Karine GIMENEZ, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. GIMENEZ, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame GIMENEZ, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Paulo MARQUES
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Relations internationales

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Paulo MARQUES, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. MARQUES, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur MARQUES, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Jeannine BARTHELEMY
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Associations caritatives

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Jeannine BARTHELEMY, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. BARTHELEMY, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame BARTHELEMY, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Daouda SANOGO
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Développement économique

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Daouda SANOGO, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. SANOGO, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur SANOGO, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Brigitte RADE
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Animations sportives
Equipements sportifs

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Brigitte RADE, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. RADE, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame RADE, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Mathieu TELLIER
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Mobilité
Transports
Circulation

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Mathieu TELLIER, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. TELLIER, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur TELLIER, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Céline MARQUETON
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Relations avec les copropriétés
Plans de sauvegarde

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Céline MARQUETON, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. MARQUETON, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame MARQUETON, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Gérard LECAREUX
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Patrimoine bâti
Commissions de sécurité

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Gérard LECAREUX, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. LECAREUX, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur LECAREUX, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Karine LANCHAS-VICENTE
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Handicaps

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Karine LANCHAS-VICENTE, refusez votre soutien tacite à la décision
n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. LANCHAS-VICENTE, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame LANCHAS-VICENTE, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur José CORREIA
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Logistique automobile

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur José CORREIA, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. CORREIA, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur CORREIA, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Najwa SADKI
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Restauration scolaire
Qualité nutritionnelle

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Najwa SADKI, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. SADKI, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame SADKI, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Dominique MICHEL
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Ressources événementielles

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Dominique MICHEL, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. MICHEL, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur MICHEL, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Madame Jocelyne NICOT
Conseillère municipale d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Nouveaux arrivants
Citoyenneté

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Madame Jocelyne NICOT, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

Me. NICOT, avez-vous été élue avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élue et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal ?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Madame NICOT, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.

KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie, DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd, SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien

contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr



Monsieur Rémi MOZER
Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois avec les délégations:
Environnement
Développement durable
Embellissement de la ville
Propreté

Aulnay-sous-Bois, le 14 octobre 2014.

Monsieur Rémi MOZER, refusez votre soutien tacite à la décision n°902/2014 !

A l'occasion du conseil municipal du 15 octobre 2014, vous sera présenté l'ensemble des décisions, dont la n°902 du 30 septembre 2014. Cette décision, prise par Le Maire élu par votre majorité, s'en prend à nouveau aux pauvres en pénalisant la mendicité. En empêchant les plus précaires de se montrer dans l'espace public, en leur imposant des amendes, cette décision constitue un acte discriminatoire envers les plus démunis qu'elle stigmatise. Elle n'apporte en outre aucune solution aux problèmes de pauvreté des Aulnaysiens.

M. MOZER, avez-vous été élu avec le mandat de vous en prendre aux plus pauvres ?

En votre âme et conscience, pensez-vous que cette décision est adéquate, utile aux Aulnaysiens ? N'est-elle pas un effet d'annonce qui alimente une posture nationale controversée qui devrait nullement interférer avec les affaires locales ? Le Maire d'Aulnay peut-il se prévaloir de votre soutien tacite dans cette démarche ou saurez-vous oser manifester votre singularité d'élu et faire prévaloir votre différence sur ce point tel qu'il est possible à la fin du Conseil Municipal?

Au lieu d'imposer des amendes à ceux qui n'ont rien, de lutter contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté, votre majorité municipale pourrait par exemple :

- redonner des moyens d'action au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- développer des subventions aux associations de solidarité
- développer des hébergements d'urgence
- relancer un centre municipal de santé

Nous vous enjoignons de ne pas vous rendre complice d'un texte que l'extrême droite ne renierait pas. Tous les Aulnaysiens doivent compter de la même façon, **Liberté Égalité et Fraternité ne peuvent pas être oubliés de la sorte!**

Nous vous prions, Monsieur MOZER, de bien vouloir accepter l'expression de nos meilleurs sentiments républicains.

Le conseil d'administration de l'association Vivre mieux, ensemble à Aulnay-sous-Bois.
KARKIDES Jean-Louis (président), BLAZA, Evelyne (trésorière), VABRE Marie (secrétaire), AMEDRO Alain, CARTON Anne-Sophie,
DRIEU Fleury, ENGELVIN Jean-Marc, HOUZIAUX Magali, LAFAURIE Matthieu, MIALI Mehdi, MOHARRAM Abdou, SI-BOUAZZA Saïd,
SIEBECKE François, SUAUDEAU Hervé, VILLE Sébastien
contact@vivremieux-aulnay.fr
www.vivremieux-aulnay.fr